



SALAIRES AGENCES DE PRESSE AGENCES AUDIOVISUELLES MULTIMEDIAS (SATEV)

augmentation : + 0,5% le 1^{er} février 2017

Tous les salaires sont exprimés en BRUT

Valeur du point : 15,449221 €

FONCTIONS	COEF.	SALAIRES
Rédacteur en chef	343	5 299,08 €
Editorialiste	343	5 299,08 €
Rédacteur en chef adjoint	287	4 433,08 €
Secrétaire général de rédaction	270	4 171,29 €
Chef des informations	250	3 862,31 €
Premier Secrétaire de rédaction	235	3 630,57 €
Secrétaire de rédaction unique	235	3 630,57 €
Chef de service ou d'édition	225	3 476,07 €
Sous-chef de service	190	2 935,35 €
Grand reporter ou grand reporter cameraman	190	2 935,35 €
Secrétaire de rédaction	185	2 858,11 €
Rédacteur reporter 4 ^e échelon	185	2 858,11 €
Reporter cameraman 4 ^e échelon	185	2 858,11 €
Rédacteur reporter 3 ^e échelon	175	2 703,61 €
Reporter cameraman 3 ^e échelon	175	2 703,61 €
Secrétaire de rédaction adjoint	165	2 549,12 €
Rédacteur reporter 2 ^e échelon	165	2 549,12 €
Reporter cameraman 2 ^e échelon	165	2 549,12 €
Rédacteur reporter 1 ^{er} échelon	155	2 394,63 €
Reporter cameraman 1 ^{er} échelon	155	2 394,63 €
Sténographe rédacteur	140	2 162,89 €
RÉDACTEURS STAGIAIRES	COEF.	SALAIRES
+ de 18 mois dans l'entreprise	138	2 131,99 €
du 13 ^e au 24 ^e mois	125	1 931,15 €
du 4 ^e au 12 ^e mois	115	1 776,66 €
du 1 ^{er} au 3 ^e mois	100	1 544,92 €

► **Prime de langue** : +10 %

► **Plan minimum de carrière** : le passage au 2e échelon des rédacteurs reporters et reporters cameramen 1er échelon (155) doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)

Barèmes des piges des agences audiovisuelles

PAIEMENT À L'ACTE	PAIEMENT À LA JOURNÉE (JRI)
Information, alerte téléphonique : 14,01 €	Dossier, enquête (sur sujet précis commandé ou accepté, diffusé ou non) - pige journalière : 82,33 €

**Document commandé ou accepté,
diffusé ou non :**

- ▶ papier : 33,79 €
- ▶ bobino, élément sonore : 41,16 €
- ▶ document visuel : 48,54 €

Journaux radio

Vacation avec présentation :

- ▶ matin : 82,32 €
- ▶ midi ou soir : 55,01 €

Vacation sans présentation :

- ▶ matin : 55,01 €
- ▶ midi ou soir : 33,80 €

Pige pour une journée de travail

Dossier, enquête :

- ▶ stagiaire moins d'un an : 86,10 €
- ▶ stagiaire plus d'un an : 92,40 €
- ▶ titulaire : 104,97 €

Permanence

- ▶ stagiaire moins d'un an : 69,40 €
- ▶ stagiaire plus d'un an : 74,07 €
- ▶ titulaire : 83,76 €

Reporters d'images

Le barème minimum est majoré de 20 % pour les JRI qui assurent en outre la rédaction du commentaire.

le 1^{er} février 2017